



AVIS PUBLIC

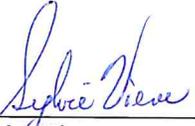
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 21 décembre 2021 à 19h30 au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Veillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 15 novembre 2021.



Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière